



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

Date de convocation : 20/02/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 22 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de Conseillers votants : 25
Date d'affichage : 08/03/2023

VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 1^{er} mars à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Martine BIDAULT, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET

Ont donné pouvoir : Mme Martine BIDAULT à Mme Paméla LAMBERT, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, M. Jean-Paul SAUVAGET à M. Christian RICHARD

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX, M. Antoine BIGNON

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Création d'un poste permanent d'Attaché à 35 h au 15 mars 2023

➡ Le conseil municipal

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de Petites Villes de demain, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Attachés

DECIDE après en avoir délibéré :

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'attaché à compter du 15 mars 2023 dans le cadre d'emplois des Attachés accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de : Chef.fe de projets Petites Villes de Demain

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Article 5 : exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Pour extrait conforme

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 7 mars 2023